

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 2

N° 42

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2017

ETHIQUE DU SPORT, RÉGULATION ET TRANSPARENCE DU SPORT PROFESSIONNEL -
(N° 4330)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 42

présenté par

Mme Dubié, rapporteure au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

ARTICLE 2

Compléter cet article par les mots :

« par les acteurs des compétitions sportives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.